Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'etiquetage des produits biologiques								
	I.1 Numéro du d	ocument		MHAR: A 2 FAT	I.2 Type d'Opér	ateur			
	FR-BIO-15.250-0042490.2024.001			☑ Opérateur					
				Groupe d'opérateurs					
						poracouro			
			14.50 14.50 14.50						
es									
ir									
Partie I: Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
Jig	Nom	SOUS LE BOIS			Autorité	BUREAU ALPES CON	TROLES (FR-BI	0-15)	
ok	Adresse	49 rue du Plateau d	lo Challos		Adresse	3, impasse des Prairi	es , 74940, Ann	ecy-le-Vieux	
ıts		01140 Saint-Didier-	sur-Chalaronne		Pays	France	Code ISO	FR	
ner	Pays	France	Code ISO	FR					
lér	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
: É	• Préparation								
e I	_	•							
rti									
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Cons méthodes de production								ı Conseil et	
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine								
	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
	– production biologique avec une production non biologique								
		1.							
	Le présent docu	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
	convient) satisfa	onvient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	Date	22 mai 2024		REAU ALPES	Certificat valal	ole du 22/05/202	24 au	30/06/2025	
		15:31:44 +02 (Europe/Luxem bourg)	signature CO I	NTROLES					
	Lieu	Annecy-le- Vieux (FR)							
		vieux (FK)							
			1		•				
			•	V)'					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	niologique	e et a l'etiquetage des produits biologiques						
	II.1 Répertoire des produits							
spécifiques	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
fiq	Biere Blanche		Biologique					
Ċ	Biere Blonde		Biologique					
įpé	Biere IPA		Biologique					
	Biere d'hivers		Biologique					
tatif	Bierejolaise		Biologique					
s facultatifs	II.2 Quantité de produits							
Éléments	II.3 Informations sur les terres							
e II: Élé	and and a second out and a second out a second out of the second o							
Parti	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organiss	me de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE)	2018/848					
	Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC						
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf						
	II.9 Autres informations							